https://divergences.be/spip.php?article4372

Revue libertaire internationale en ligne
DIVERGENCES
Nous sommes définis par les lignes que nous décidons de traverser ou d'accepter comme frontières

Il La Chine et le monde

- Aujourd'hui - 2025 - décembre 2025 -

Date de mise en ligne : dimanche 30 novembre 2025

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Sommaire

- L'Afrique du Sud condamne sept ressortissants chinois
- L'Afrique du Sud renforce la surveillance
- La Fédération thaïlandaise du travail exhorte le gouvernement
- L'expansion minière chinoise en Afrique de l'Ouest
- Les Africains de l'Est pris au piège dans l'industrie
- « leader mondial en matière de traite des êtres humains »
- La Chine continue de renvoyer de force des Nord-Coréens

L'Afrique du Sud condamne sept ressortissants chinois

20 ans de prison pour traite d'êtres humains et travail forcé

[https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L275xH183/2-18-36a52.jpg]

Un tribunal de Johannesburg a condamné sept ressortissants chinois à 20 ans de prison chacun pour avoir fait passer clandestinement 91 travailleurs malawiens sans papiers et les avoir forcés à travailler dans des conditions brutales dans une usine de coton entre 2017 et 2019. Les condamnés â€" Shu-Uei Tsao (42 ans), Biao Ma (50 ans), Hui Chen (50 ans), Quin Li (56 ans), Zhou Jiaquing (46 ans), Junying Dai (58 ans) et Zhilian Zhang (51 ans) â€" ont été reconnus coupables de traite d'êtres humains, ainsi que de violations des lois sud-africaines sur le travail et l'immigration.

Les victimes ont été recrutées au Malawi sous de faux prétextes et transportées en Afrique du Sud, où elles ont été séquestrées dans une usine entourée de hauts murs et de barbelés dans la zone industrielle de Village Deep. La police les a découvertes en novembre 2019, vivant sous la surveillance constante de gardes armés. Les travailleurs ont déclaré avoir été contraints de travailler 11 heures par jour, sept jours sur sept, sans jours de repos, sans équipement de sécurité ni formation adéquate.

Les témoignages ont révélé que les travailleurs n'étaient pas autorisés à quitter les lieux, à communiquer avec l'extérieur ou à apporter leur propre nourriture. Ils utilisaient des machines défectueuses qui causaient fréquemment des blessures et étaient même obligés de travailler pendant les jours fériés. Les procureurs ont requis la prison à perpétuité, soulignant la gravité des abus et l'exploitation délibérée des migrants vulnérables par les accusés. Cette affaire est l'une des condamnations les plus importantes en Afrique du Sud pour traite d'êtres humains impliquant des ressortissants étrangers. Elle met en évidence le lien entre migration, exploitation par le travail et traite d'êtres humains dans les opérations de fabrication transfrontalières.

L'Afrique du Sud renforce la surveillance

des entreprises chinoises après des condamnations pour traite d'êtres humains

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne

Une décision historique rendue par un tribunal de Johannesburg condamnant sept ressortissants chinois à 20 ans de prison chacun pour avoir fait passer clandestinement 91 travailleurs malawiens a déclenché une vague de contrôles à l'échelle nationale visant les entreprises chinoises en Afrique du Sud. Ce verdict, largement relayé par les médias sud-africains et chinois, a donné lieu à une intensification des inspections visant les infractions en matière de travail, d'immigration et de sécurité dans de nombreux secteurs.

Le 12 septembre 2025, une cimenterie chinoise située à Rustenburg a été contrainte de suspendre ses activités après une inspection menée personnellement par le vice-ministre du Travail, Jomo Sibiya. Les autorités ont invoqué l'absence de contrats de travail, la présence de travailleurs non déclarés, le non-versement des cotisations à l'UIF (assurance chômage) et des mesures de sécurité insuffisantes. Des avis d'interdiction ont été émis à l'encontre des chariots élévateurs et des bétonnières, et des amendes ont été infligées sur place. Une enquête interne a été ordonnée après que des informations ont laissé entendre que l'arrivée de l'équipe d'inspection avait fait l'objet d'une fuite.

La vague de contrôles s'est depuis étendue aux centres commerciaux chinois de Johannesburg, tels que « Hong Kong City » à Fordsburg et « Chinatown » à Bruma, où des équipes conjointes composées de membres des services d'immigration, de la police et des services municipaux ont fermé les magasins non conformes pour absence de licence commerciale, d'issues de secours ou de permis sanitaires. Face à cette pression, de nombreux commerçants procèdent à des auto-audits, organisent leurs permis et leurs registres de fournisseurs et renforcent leur conformité par crainte de descentes surprises.

La Fédération thaïlandaise du travail exhorte le gouvernement

à mettre fin au transfert offshore d'un entrepreneur chinois dans le cadre d'un projet énergétique de plusieurs milliards de bahts

Le Parti travailliste thaïlandais, dirigé par Manas Kosol (également président du Conseil thaïlandais pour le développement du travail), a officiellement demandé au gouvernement d'intervenir dans la délocalisation des activités de production offshore liées à un grand projet énergétique national. Ce projet, connu sous le nom de « Bundle 4 », fait partie d'un programme de construction de plateformes offshore de plusieurs milliards de bahts mené par PTT Exploration and Production Public Company Limited (PTTEP), un conglomérat énergétique national thaïlandais. Le contrat de construction de la plate-forme a été attribué à une entreprise chinoise qui, selon certaines informations, prévoit de délocaliser les travaux de fabrication en Chine, ce qui fait craindre des licenciements massifs parmi les travailleurs qualifiés thaïlandais (ingénieurs, soudeurs, assembleurs, spécialistes) et compromet les capacités stratégiques de la Thaïlande en matière de production de plates-formes offshore.

Le parti travailliste a mis en avant quatre préoccupations majeures : 1) un nombre important de travailleurs thaïlandais spécialisés risquent de perdre immédiatement leur emploi et ne bénéficient d'aucune aide à la reconversion professionnelle ; 2) plus de 400 entrepreneurs et petites et moyennes entreprises (PME) thaïlandais de la chaîne d'approvisionnement sont menacés de fermeture ; 3) perte de la capacité industrielle future dans les domaines de la fabrication, de l'automatisation et des systèmes offshore ; 4) répercussions sociales plus larges, notamment le déclin économique local et l'érosion de la confiance des travailleurs. Le parti a nommé une équipe de négociation composée de huit représentants pour dialoguer avec le gouvernement et a également déposé une plainte auprès du ministère thaïlandais du Travail et du ministère thaïlandais de l'Énergie afin de faire respecter la législation thaïlandaise du travail et d'interdire aux entrepreneurs étrangers de délocaliser les travaux sous-traités à l'étranger.

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne

L'expansion minière chinoise en Afrique de l'Ouest

entraîne des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Une nouvelle note d'information du Global China Hub, publiée en octobre 2025 par l'Atlantic Council et l'université de Notre Dame, montre comment des particuliers, des entreprises et des acteurs soutenus par l'État chinois sont de plus en plus impliqués dans des activités minières légales et illégales en Afrique de l'Ouest. Ces activités couvrent des projets commerciaux à grande échelle et l'exploitation artisanale d'or, de diamants, de minerai de fer, de bauxite, de lithium, de cobalt et de cuivre.

Le rapport met en évidence plusieurs problèmes structurels : faiblesse de l'application de la réglementation, frontières floues entre les opérations formelles et informelles, collusion avec les élites locales et les réseaux criminels, expropriations foncières, dégradation de l'environnement et effets néfastes sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Si certaines entreprises minières ont créé des emplois et des infrastructures, les effets négatifs sur l'environnement et la société l'emportent souvent sur ces avantages.

Pour relever ces défis, les auteurs proposent une série de recommandations politiques, notamment : la mise en place de systèmes de signalement numérique des infractions minières, le renforcement des contrôles des visas et de l'immigration pour les acteurs étrangers, la réforme des régimes fonciers et d'octroi de licences, la création de bases de données régionales sur la conformité minière, la mise en place de comptes séquestres pour la remise en état des terres, le renforcement de la sensibilisation du public et des mécanismes de surveillance communautaire, et le renforcement de la collaboration entre les gouvernements d'Afrique de l'Ouest et la Chine.

Les Africains de l'Est pris au piège dans l'industrie

en pleine expansion de la cyber-esclavage en Asie du Sud-Est

Lorsque Duncan Okindo, 26 ans, a quitté le Kenya pour ce qu'il croyait être un emploi dans le service à la clientèle en Thaïlande, il a plutôt été victime de traite transfrontalière vers le Myanmar, où un syndicat criminel chinois l'a forcé à travailler dans un complexe de cyberfraude connu sous le nom de KK Park, selon un rapport du Guardian. Pendant trois mois, Okindo a été battu, affamé et contraint de se faire passer en ligne pour un riche investisseur américain afin d'escroquer des victimes dans le secteur immobilier américain. Son histoire est l'une des milliers de nouveaux cas impliquant des Africains de l'Est, principalement des Kenyans, des Ougandais et des Éthiopiens, victimes de trafic vers l'industrie florissante de l'escroquerie en ligne en Asie du Sud-Est.

Le Guardian rapporte que le nombre de complexes de cyberesclavage au Myanmar est passé de 11 à 26 depuis le coup d'État de 2021, prospérant dans les zones contrôlées par des milices alliées au régime militaire. L'ONU estime qu'au moins 120 000 personnes sont actuellement piégées dans ces centres. Au départ, ces opérations frauduleuses visaient les travailleurs chinois et taïwanais ; aujourd'hui, elles recrutent des Africains pour leurs compétences en anglais et en technologie. Les victimes sont attirées par de fausses offres d'emploi et doivent souvent payer des frais de recrutement élevés avant d'être victimes de traite.

Les opérations de sauvetage sont complexes et nécessitent une coordination entre les autorités thaïlandaises, les gouvernements d'Afrique de l'Est et les milices birmanes. Entre janvier et avril 2025, le Kenya a rapatrié 175 victimes, contre 150 entre 2022 et 2024. Cependant, la présence diplomatique limitée (l'Ouganda et l'Éthiopie n'ont

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne

pas d'ambassade en Thaïlande) entrave le rapatriement. Des survivants comme Okindo et Susan Wafula, qui ont été détenus avant d'être reconnus comme victimes de la traite, mènent désormais campagne pour dénoncer les escroqueries liées au recrutement et aider d'autres personnes à rentrer chez elles.

Une commission du Congrès américain condamne la Chine, la qualifiant de

« leader mondial en matière de traite des êtres humains »

Le 2 octobre 2025, la commission spéciale de la Chambre des représentants sur le PCC a publié une déclaration en réponse au rapport annuel du département d'État américain sur la traite des personnes (TIP), qui a une nouvelle fois classé la Chine dans la catégorie 3, la pire, en invoquant une « politique ou une pratique » de traite des êtres humains et de travail forcé.

Le communiqué soulignait que le système de travail forcé en Chine, qui touche en particulier les minorités ethniques telles que les Ouïghours et les Kazakhs du Xinjiang et d'autres provinces, recourt à la détention massive, à l'affectation coercitive à des travaux et au prétexte de la « lutte contre la pauvreté » et de la « formation professionnelle » pour exploiter les travailleurs.

La déclaration avertissait que les multinationales et les importateurs risquaient d'être complices d'esclavage moderne s'ils ne respectaient pas les lois américaines telles que la loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours (UFLPA) en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement. Le Comité a appelé à une application plus stricte de la loi, à des sanctions plus sévères à l'encontre des entités complices et à une plus grande responsabilisation des entreprises mondiales s'approvisionnant dans des régions à haut risque.

La Chine continue de renvoyer de force des Nord-Coréens

malgré le risque de persécution

Selon un rapport publié le 15 octobre 2025 par Human Rights Watch (HRW), les autorités chinoises ont renvoyé de force au moins 406 ressortissants nord-coréens en République populaire démocratique de Corée (RPDC) depuis 2024. Ce chiffre porte à au moins 1 076 le nombre total de retours documentés depuis 2020.

HRW avertit que les personnes renvoyées courent un « risque grave » d'être victimes de torture, d'emprisonnement abusif, de violences sexuelles, de travail forcé et d'exécution potentielle dans le cadre du système pénal de la RPDC. Ces renvois forcés constituent une violation du principe de non-refoulement prévu par le droit international des droits humains.
*** Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite) ***

L'organisation appelle la Chine à autoriser le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à accéder à toutes les personnes menacées de retour forcé, à publier des données sur les expulsions de Nord-Coréens et à cesser de coopérer à l'identification et au rapatriement des fugitifs. HRW souligne que les responsables chinois pourraient être tenus pénalement responsables pour avoir facilité ces retours.

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne

*** Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite) ***

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne